

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

L'an deux mille quatorze, le 19 novembre à 18h00,
Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDECHE, dûment convoqué, s'est réuni Salle du Tissage à LES OLLIERES SUR EYRIEUX, sous la Présidence de Laetitia SERRE, Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Présents :

Mesdames Annick RYBUS, Catherine BONHUMEAU, Laëtitia SERRE, Christelle ROSE-LEVEQUE, Emmanuelle RIOU, Sandrine FAURE, Mireille MOUNARD, Marie-France MULLER, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Véronique CHAIZE, Marie-Dominique ROCHE, Christiane CROS, Marie-Françoise LANOOTE, Nathalie MALET TORRES, Denise NURY, Corinne LAFFONT, Estelle ALONZO, Eliane BORDIGONI, Bernadette FORT.

Nombre de membres : en exercice : 59 présents : 52 votants : 59

Date de la convocation : 13 novembre 2014

Messieurs Jean-Paul CHABAL, Alain VALLA, Alain SALLIER, François ARSAC, Noël BOUVERAT, Jean-Pierre JEANNE, Jean-Paul MARCHAL, Gérard BROUSSE, Gilles QUATREMERIE, Jean-Pierre LADREYT, Marc TAULBIGNÉ, Bernard BROTTES, Marc BOLOMEY, Christophe VIGNAL, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Michel GEMO, Roland SADY, Denis CLAIR, Michel VALLA, Hervé ROUVIER, Franck CALTABIANO, Barnabé LOUCHE, Max LAFOND, Yann VIVAT, Olivier NAUDOT, Christian FEROUSSIER, Didier TEYSSIER, Jean-Louis CIVAT, Jean-Claude PIZETTE, Jacques MERCHAT, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Isabelle PIZETTE (procuration François ARSAC), Marie-Josée SERRE (procuration Denise NURY).

Messieurs Jérôme BERNARD (suppléé par Jean-Paul CHABAL), Pierre FUZIER (procuration Mireille MOUNARD), Didier VENTUROLI (procuration Sandrine FAURE), Roger RINCK (procuration Isabelle MASSEBEUF), Christian MARNAS (procuration Michel VALLA), Roger MAZAT (procuration Laetitia SERRE).

Secrétaire de séance :

Monsieur Olivier NAUDOT.

**OBJET : PROJET SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDECHE**

Bernadette FORT, Vice-présidente en charge de l'action sociale, explique que le diagnostic social du territoire en vue de l'élaboration d'une politique sociale d'agglomération permet de dégager de grandes orientations et des axes

stratégiques à valider afin de définir l'intérêt communautaire de la compétence action sociale.

Elle indique que le projet social de la Communauté d'Agglomération a été présenté lors du 3^{ème} comité de pilotage chargé du suivi de l'étude, instance partenariale au sein de laquelle sont représentés des élus du conseil communautaire, la CAF, la MSA, le Conseil général ainsi que les CCAS de Privas, de La Voulte sur Rhône, de Le Pouzin et le CIAS Privas Centre Ardèche. Cette politique sociale a également été exposée lors de la réunion de la commission « Services à la population », le 6 novembre courant.

Après la validation par ces deux instances du travail de réflexion engagé, il convient de prendre une délibération cadre visant à confirmer le projet de la Communauté d'Agglomération en matière sociale.

Ce projet social se décompose en grandes orientations déclinées en axes stratégiques.

Ce début de mandat est propice pour penser et structurer une politique sociale d'intérêt communautaire à court et moyen terme pour l'ensemble du territoire. Et donc pour peser sur le quotidien des habitants et contribuer ainsi au mieux vivre ensemble.

C'est pour cette raison qu'il est proposé de prendre une délibération cadre qui fixe les grandes orientations de la Communauté d'Agglomération en matière sociale. Elle se compose du projet social décliné en axes stratégiques.

I/ LES GRANDES ORIENTATIONS

1- La Communauté d'Agglomération garante de la cohésion sociale et du vivre ensemble

Les éléments du diagnostic social, mené avec le concours d'un cabinet de consultants, indiquent que le territoire est aujourd'hui devant plusieurs défis à relever : vieillissement, isolement, chômage, précarisation, non recours au droit... Face à ces enjeux, il faut cependant relever que le territoire possède également de nombreux atouts : environnement préservé, présence d'acteurs engagés dans le domaine social et médico-social, volonté des élus de répondre aux besoins des populations...

La création de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au 1^{er} janvier 2014 est un signe fort pour réaffirmer la volonté partagée par les 35 communes, d'œuvrer pour le développement du territoire et l'amélioration du cadre de vie des habitants dans un esprit de coopération, de solidarité et d'équilibre du territoire. La CAPCA nourrit un projet ambitieux en matière sociale pour l'ensemble des populations.

La volonté principale de la Communauté d'Agglomération est avant tout de travailler sur le vivre ensemble et contribuer ainsi à la cohésion sociale. Œuvrer dans ce sens, c'est donc avant tout :

- penser le quotidien des habitants qu'ils habitent en milieu rural, dans les quartiers..., afin de leur permettre de se projeter dans l'avenir ;
- considérer que chacun quel que soit son âge, son sexe, sa situation familiale ou professionnelle, ses origines, sa résidence, etc. doit pouvoir accéder aux mêmes droits dans une démarche d'équité et de solidarité ;
- favoriser l'intégration de tous les habitants et leur participation à la vie sociale ;
- développer un sentiment d'appartenance à ce territoire.

2- La recherche d'une politique de développement social dans une approche partenariale et complémentaire

La Communauté d'Agglomération souhaite porter un projet de politique sociale positif en réduisant notamment la stigmatisation de certains publics. Il s'agit en effet que rappeler que ce projet peut concerner chacun des habitants, à un moment ou à un autre de sa vie.

Ce projet est alors positionné comme une démarche commune, qui s'appuie sur la complémentarité et la richesse de chacun, rappelant que la cohésion sociale est une force et un atout pour le développement du territoire, qu'il s'agisse :

- de l'aménagement cohérent des services sur son ensemble,
- du développement économique par le soutien et l'accompagnement à la création d'emplois directs mais également indirects en facilitant l'accès à l'emploi pour les familles,
- du développement du cadre de vie et de l'attractivité en proposant un espace dynamique et structuré, où il fait bon vivre.

Dans cette dynamique, il est important de réaffirmer que la CAPCA n'a pas vocation à se substituer aux structures qui fonctionnent bien, ni à internaliser les dispositifs qui font leur preuve chaque jour. Elle n'en a ni la volonté ni les moyens.

La CAPCA souhaite avant tout reconnaître la spécificité et la pertinence de tous les acteurs : communes, CCAS, acteurs institutionnels, associations, établissements publics et privés... La recherche de complémentarité et du partenariat sont des principes importants à réaffirmer dans la conduite des actions.

Dans ce même objectif de fédérer les énergies et de construire un projet cohérent et adapté aux besoins du territoire et de ses populations, il convient de donner une place aux habitants et aux usagers des services afin qu'ils participent à leur niveau à la construction et l'évaluation des actions.

C'est donc dans cette volonté de cohérence et de complémentarité que la Communauté d'Agglomération souhaite jouer un rôle central. Cela consiste à animer le territoire en matière sociale, à mettre en synergie, coordonner et accompagner les actions et les acteurs, avec une volonté constante de renforcer la lisibilité et la cohérence des multiples actions déjà mises en œuvre sur le territoire. Ainsi, l'action publique gagnera en clarté, efficacité et qualité de service rendu.

Cela positionne la CAPCA comme un acteur majeur qui développe une ingénierie sociale en direction des populations, des communes, des partenaires.

3- Décloisonner les pratiques par l'innovation et la proximité

Parce que les problématiques sociales auxquelles sont confrontés les habitants du territoire nécessitent de dépasser les approches traditionnelles de l'intervention sociale ou médico-sociale ou de la gestion de dispositifs ou de programmes, il est du devoir de la CAPCA de penser différemment sa politique sociale et son organisation.

Face à la complexité toujours plus forte des situations des populations, leur analyse ne doit plus être segmentée et les réponses ne peuvent plus être uniques ; elles exigent désormais de raisonner de manière découplée. C'est un gage d'efficacité.

Il est alors nécessaire de trouver des réponses souples, cohérentes et adaptées dans la mesure du possible aux spécificités des publics et du territoire intercommunal. Cela impose d'une part de penser la proximité de l'offre et des services publics de qualité au plus près des habitants, et d'autre part d'être innovant pour expérimenter des projets.

Ainsi, une même compétence peut tout à fait être mise en œuvre de manière différente selon les secteurs géographiques, l'essentiel étant de répondre aux besoins identifiés.

4- Inscrire le projet social dans le temps et dans l'espace

Si l'analyse des besoins sociaux a mis en avant un certain nombre d'éléments et de problématiques différents, ceux-ci ne pourront certainement pas être traités tous en même temps pour des raisons techniques et financières. Il sera donc nécessaire de définir des priorités et des axes stratégiques tout en les inscrivant lisiblement dans une planification calendaire et territoriale.

Dans une démarche de développement du territoire, la Communauté d'Agglomération souhaite engager sa politique sociale dans une double priorité : la jeunesse et la famille dans toutes ses composantes, dans toutes ses générations. Les approches transversales prenant en compte notamment l'accès au droit et la lutte contre toutes les formes d'isolement doivent permettre de donner une place plus importante aux jeunes dans la vie de la cité et de renforcer le bien vivre en famille en facilitant, notamment, leur insertion sociale et professionnelle.

Miser sur les jeunes générations et sur les familles est donc un devoir d'avenir. C'est considérer que la richesse d'un territoire c'est aussi et surtout l'ensemble de ses habitants.

II/ AXES STRATEGIQUES

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche doit occuper une place centrale, qui ne se substitue pas aux autres acteurs mais qui vise à

coordonner la politique sociale du territoire, piloter des actions prioritaires, garantir que les actions mises en œuvre sur son territoire permettront de répondre aux enjeux identifiés préalablement.

Les orientations dégagées permettent ainsi de mettre en avant 3 axes stratégiques qui s'imbriquent dans une approche non plus uniquement sectorielle mais transversale et ouverte au territoire.

De plus, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) apparaît comme un outil pertinent pour piloter et animer les compétences sociales d'intérêt communautaire.

1- Accompagner les jeunes générations et les familles au cœur des territoires

a- Renforcer les actions et mailler le territoire autour de la petite enfance, la jeunesse et les personnes âgées

Il s'agit de structurer et développer les complémentarités entre modes d'accueils de la petite enfance (0-6 ans) en prenant appui sur les établissements d'accueil des jeunes enfants, relais d'assistants maternels, accueils de loisirs...

Travailler l'articulation entre le passage de l'enfance à l'âge adulte et contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire nécessite d'approfondir et développer les actions en direction de l'enfance (6-12 ans) et la jeunesse (12-25 ans): accueils de loisirs, accueils de jeunes, Mission locale...

L'extension du service de portage de repas à domicile à l'ensemble du territoire doit contribuer au bien vieillir à domicile. Au-delà de la livraison de repas adaptés et de qualité, le lien social instauré lutte efficacement contre l'isolement.

b- Soutenir les familles dans leur fonction parentale

Les constats successifs appellent le renforcement et le déploiement d'actions pour accompagner les parents d'enfants en bas âge ou d'adolescents dans leur rôle et responsabilités parentales: éveil, prévention, santé, alimentation, comportements, citoyenneté, lieux d'accueil enfants-parents...

2- Favoriser l'accès au droit sous toutes ses formes

a- Rendre plus lisibles et accessibles les actions menées en direct ou en partenariat avec les acteurs du territoire

Il est nécessaire de renforcer la connaissance des offres existantes et de favoriser l'orientation des publics vers les structures d'instruction (RSA, APA, CMU...) et / ou d'accompagnement. Cela doit contribuer à réduire le non recours au droit et lever les freins à l'autonomie de l'ensemble des populations notamment les plus fragiles.

Il s'agit d'engager une démarche actualisée et adaptée d'information de premier niveau dans tous les domaines: petite enfance, jeunesse, insertion, prévention, logement, transport, santé... (page internet avec géolocalisation, kiosque infos jeunes, support de communication et outils itinérants de proximité dans les villages, les quartiers, disponibles en mairies, dans les

bibliothèques, écoles...). Ces démarches doivent également renforcer le maillage de la présence de la CAPCA sur l'ensemble du territoire.

Il est possible également d'étendre le principe de guichets uniques pour l'ensemble des services (petite enfance, enfance jeunesse, portage de repas...). Il permet un premier contact pour renseigner et aider l'utilisateur à se repérer et trouver l'information tout en maintenant une démarche de proximité.

b- Accompagner les acteurs locaux pour un meilleur repérage et accompagnement des habitants et usagers

Pour améliorer le repérage et l'orientation des publics, il est pertinent de s'appuyer sur les communes et CCAS (agents et élus référents), relais indispensables à la mise en œuvre d'une politique sociale communautaire et l'échelon local privilégié pour les habitants (principe de subsidiarité). Par ailleurs, il conviendra d'améliorer la lisibilité et l'articulation entre les échelons locaux, intercommunaux et départementaux. Cela nécessite de la sensibilisation à différents domaines au travers de l'ingénierie, de la veille juridique et réglementaire...

c- Aider à la mobilité des habitants de notre territoire

Sur un territoire rural étendu à la géographie complexe, la Communauté d'Agglomération doit favoriser l'accès de tous les publics et notamment des personnes en situation de précarité, des personnes âgées et ou dépendantes et des jeunes aux services. Cela passe notamment par le développement d'actions de proximité avec à moyen terme plusieurs pôles de proximité (permanents ou non). Des réflexions en matière de politique transport doivent émerger des solutions innovantes pour les publics fragiles (offres de transport diversifiées, tarification adaptée et incitative...).

3- Améliorer les accompagnements et favoriser l'innovation sociale

a- Favoriser une approche pluridisciplinaire et partenariale des accompagnements

La Communauté d'Agglomération doit être pilote de l'action sociale sur son territoire en mobilisant et coordonnant la complémentarité entre les ressources et compétences institutionnelles, associatives, communales, citoyennes dans les différents champs des compétences sociales.

Bien que la Communauté d'Agglomération demeure en charge des orientations et du cadrage politique, l'extension à l'ensemble du territoire d'un outil dédié au social tel que le Centre Intercommunal d'Action Sociale permettra un meilleur repérage des actions sociales par les partenaires et les habitants. Dans un cadre bien défini, la gouvernance partagée avec des personnes qualifiées de la société civile, permet une expertise des réalités, problématiques et enjeux du territoire. Par son organisation et les larges attributions qui lui seraient confiées, le CIAS donnerait de la cohérence et du sens à l'action publique.

Il est vecteur d'une image positive de l'action sociale. Dépassant une approche « problème », le social devient alors un atout pour le territoire.

Face à des situations de plus en plus complexes, il est indispensable d'engager une approche globale de la situation des habitants afin de proposer des réponses adaptées et plus efficaces. Cela peut se traduire par un découplage des services sociaux et médico-sociaux dans une démarche transversale (approche publique et approches thématiques). En plus d'une organisation en mode projet, la mutualisation avec la CAPCA de services supports (RH, comptabilité, achat public, technique...) ainsi que les liens avec d'autres compétences intercommunales (transport, logement, politique de la ville, économie, culture...) doivent être poursuivis.

b- Développer et encourager des actions innovantes et adaptées à l'évolution des besoins

Pour se positionner comme acteur majeur du développement social du territoire, il convient d'anticiper les évolutions des besoins et amener de la réactivité dans les réponses à apporter. Cela passe par exemple par la mise en place d'un observatoire social avec des données quantitatives et qualitatives actualisées et partagées régulièrement avec les partenaires. Cet outil permettrait également de contribuer à l'évaluation des actions mises en œuvre.

De même la participation des habitants dans les instances consultatives (comités d'usagers, conseils de crèche, comité d'habitants, etc.) doit être encouragée pour recueillir besoins, remarques, idées et propositions...

Par ailleurs, il est nécessaire d'élargir le champ des possibles au niveau financier et de diversifier les ressources. Si le Conseil général, la CAF et la MSA sont nos partenaires privilégiés et nous accompagnent déjà financièrement et en termes d'ingénierie, la veille réglementaire sur les fonds européens, la capitalisation et mutualisation des données avec les communes, associations, partenaires sur le mécénat, les fondations... sont des pistes de travail à explorer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 57 voix pour et 2 voix contre (Franck CALTABIANO, Christiane CROS) :

- valide les orientations ci-dessus énoncées du projet social et les axes prioritaires de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- charge la Présidente de poursuivre la démarche allant jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire en matière sociale de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche et sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Certifié conforme au registre des délibérations.

La Présidente,
Laetitia SERRE.

